



Tromperie sur la marchandise

Par **Belin4**, le **09/01/2012** à **22:18**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion chez un concessionnaire. Les documents commerciaux (site internet, bon de commande, bon de livraison...) stipulés tous qu'il s'agissait d'un grand espace.

Le lendemain de la livraison je me suis rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'un grand mais d'un espace court. Le concessionnaire dit qu'il s'agit d'une erreur et que ni moi ni le commercial ne s'est aperçu de cette erreur.

Je lui ai demandé de me rembourser la différence de prix entre la version longue et la version courte soit 1200 Euros. Il ne veut pas et me propose de me racheter le véhicule ou de me le remplacer par un grand espace équivalent.

Je voudrais savoir si la tentative de tromperie, puisque c'est moi qui m'en suis aperçu, peut être évoquée et puis-je le poursuivre au tribunal même s'il n'y a plus de litige puisqu'il me propose de me racheter mon véhicule ? Je trouve ça un peu facile de tenter de tromper le client puis ensuite quand ce dernier s'en aperçoit de dire que la cause est un problème humain.

Je me pose la question si je ne m'en étais pas rendu compte et si dans un an j'avais vendu ce véhicule comme un grand espace, l'acheteur aurait pu me poursuivre pour tromperie....

merci de votre aide dans ce dossier

Par **Claralea**, le **09/01/2012** à **23:32**

On ne peut pas appeler ça une tromperie car le concessionnaire reconnaît l'erreur et vous propose de vous reprendre le véhicule et de refaire une vente

Par **Belin4**, le **10/01/2012** à **23:31**

Merci pour votre réponse